

OMEY

OMEY. — Vue générale



OR

OMEY (Marne) — Vue Générale



BULLETIN MUNICIPAL
N° 26

ISSN 1282 DU 28 07 1997

Publié avec Objectif Héritage

2017

SOMMAIRE

Lettre du Maire	p. 3
Les finances communales 2016	p. 4
Les finances (quelques messages)	P. 5
Investissements 2016	p. 6
L'école: rentrée 2016 /2017	p. 8
Manifestation CCMC	P. 11
La vie associative	p. 12
Les activités communales	p. 17
Info 18 pompiers d'Omey	P. 20
Infos diverses et vie pratique	p. 22
Centenaire 1914/1918	p. 31
Nos joies, nos peines	P. 33
Bloc notes	P. 34
Quelques numéros utiles	P. 35
Vue sur les étangs	P.36



Bulletin Municipal
Mairie, rue Jean Jaurès
mail : mairiedomey@orange.fr
Direction de la publication :
Brignoli Jean-Paul
Mise en page : commission information
Impression par nos soins
Diffusion annuelle : 200 exemplaires
Tél : 03 26 67 71 68
Fax : 03 26 64 49 52
Site officiel : Omey51.fr

Concepteur couverture : Jean-Paul Brignoli
Photographies : Jean-Paul Brignoli
Mise en page : Gérald Inns et Jean-Paul Brignoli

Comité de rédaction :

Ont collaboré au présent bulletin :
Jean-Paul BRIGNOLI (JPB), Fabrice GAUVAIN (FG), Gérald INNS (GI), Sonia KOENIG (SK), Jean-Baptiste MAITROT(JBM), Emmanuelle MAS (EM), Marylène OUDIN (MO), Evelyne VALENTIN (EV),
Une participation de la Directrice du Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Craie.
L'Association des Maires de la Marne à travers la lettre du Maire de la Marne.



La lettre du Maire

Chères Omyates, chers Omyats

Suite aux prélèvements en augmentation effectués chaque année par l'ETAT sur le budget communal (FNGIR pour 134 862 € et FPIC 31 836 €) pour la crise financière, vos élus ont décidé, afin de réaliser les lourdes opérations d'investissements de 2016 sur les voiries, et pas seulement, d'augmenter les taux communaux lors du vote du budget primitif comme vous pourrez le voir page 4. Les contraintes financières imposées aux collectivités par les lois successives de finance asphyxient notre budget et la possibilité d'investir. Les 170 000 € annuels confisqués dans notre budget communal et redistribués à d'autres entités, dont nous ne sommes pas informés, pénalisent la strate communale qui pourtant depuis toujours vote leurs budgets en équilibre. **J'ose espérer que dans la profession de foi des candidats à la présidentielle une éthique de bonne gestion sera de récompenser et non de pénaliser les bons gestionnaires...**

En ce début d'année, une dotation globale de fonctionnement négative est prévue pour notre collectivité.. Cela veut dire : qu'au budget primitif, vos élus vont voter les taxes communales qui vous seront appelées et sur le produit attendu l'Etat va se servir... Je ne sais si cela est constitutionnel !

Merci à toutes et à tous pour votre patience lors des lourds travaux : (circulation perturbée, vibrations, bruit, poussière, le noir complet sur la moitié du village pendant au moins quinze nuits) ceci pour le résultat que vous connaissez. Le coût total est de plus de 381 000 €.

Souhaitons nous beaucoup d'opiniâtreté et de dynamisme pour 2017 et un besoin d'une pause dans les mariages. Depuis le premier janvier trois communes rejoignent la Communauté des communes de la Moivre à la Coole (Courtisols, Somme-Vesle et Poix) ce qui modifie notre périmètre intercommunal pour la troisième fois depuis douze ans et la représentativité du nombre des élus (44 au total) au conseil communautaire. Une modification aussi des statuts de la CCMC qui prend entre autre la compétence du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ceci a été adopté le 22 septembre en conseil communautaire. Ces sujets sont développés page 30 par Evelyne Valentin.

Le Plan Local d'Urbanisme d'Ome (gros travail réalisé par vos élus depuis plus d'un an pour 20 000 €) sera bientôt arrêté par la CCMC et vos élus. Il passera devant la commission CEDEPENAF qui surveille la surconsommation de terre agricole, il sera soumis à l'avis du Schéma de Cohérence Territoriale devenu PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons en Champagne) depuis le début janvier. Ensuite une enquête publique sera lancée afin d'acter sur documents papiers et numériser le travail de vos élus. Vingt parcelles dans les dents creuses du village devraient s'ouvrir à la construction afin de répondre à la demande. La compétence « urbanisme », l'échéance des transferts approche (LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) (ALUR) code de l'urbanisme et code général des collectivités territoriales.

Un nouveau Chef de Corps des Pompiers Jean Baptiste Maitrot nommé caporal a pris ses fonctions au 11 novembre dernier, je lui souhaite beaucoup de réussite dans sa mission et lance un appel aux volontaires pour grossir les rangs des pompiers.

Le service administratif de la mairie et son matériel doit s'adapter à l'acceptation des factures électroniques : une mesure obligatoire depuis le 1er janvier 2017. Notre fournisseur de logiciels a été sollicité. Une formation a déjà été suivie par notre secrétaire et moi-même. De façon progressive, en fonction de la taille des entreprises jusqu'en 2020, les fournisseurs des collectivités ont obligation de transmettre leurs factures électroniquement. Cela va sans doute poser plus de problèmes administratifs aux petits artisans qui nous servent.

C'est aussi le moment pour la commission de finance de se pencher sur les projets signalés page suivante dans l'article des dossiers que nous souhaitons réaliser en 2017. Un refus de subvention et les coûts pourraient les remettre en question.

Le rendez-vous cantonal du 8 mai aura lieu dans notre commune, l'horaire sera communiqué ultérieurement et Ome recevra, devant le monument aux morts, les officiels, les anciens combattants, les porte drapeaux, la musique et à la salle des fêtes, le repas cantonal qui clos ce rendez-vous.

Nous n'organiserons pas de barbecue communal en raison des dimanches d'élections programmées et un besoin d'économie budgétaire.

J'aurai une pensée à tous nos martyrs du terrorisme Français mais aussi et à leurs familles !

En ce début 2017, il me reste à vous présenter à titre personnel et au nom de l'équipe municipale, tous nos vœux de santé et de réussite et moins de scène de terreur et folie meurtrière dans notre pays et dans le monde.

Je vous souhaite une bonne lecture et merci de nous faire part de vos remarques.

Jean-Paul Brignoli

LES FINANCES COMMUNALES 2016

Subventions : votées le 22 février 2016

Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny :
Association des Anciens Combattants du canton de Marson :
FNACA :
UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers) :
Les Amis de nos Eglises :
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) :
Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey :
Association « Centre Culture et Loisirs » d'Omey :
Bleuets :

Soit un total versé de :

810 €

LISTE de l'EMPRUNT à taux fixe restant dû capital et intérêts:

2013 - 2022 Salle des fêtes	32 622,00 €
2017 - 2026 Travaux voiries	34 028,74 €
Total de l'annuité	66 650,74 €

Projets 2017 :

Réalisation des travaux programmés de l'Ad 'AP (2ème tranche).
Peinture de salles en mairie.
Etude d'aménagement d'un local d'archive en mairie.
Raccordement souterrain des connexions informatiques mairie, salle des fêtes, local pompiers et technique.
Enfouissement des réseaux suite avec SIEM des rues Jean Jaurès, impasse Oradour et Colonel Fabien.
Réfection des impasses Oradour et Colonel Fabien et le dernier tronçon de la rue Jean Jaurès.
Etude sur voirie rue du Pont et son passage à 7 mètres de largeur et rue de l'église et ruelle de l'église.
Protection par filets des terrains de foot et de sport pour la jeunesse.

Quelques dépenses de fonctionnement pour information :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne, cotisation annuelle : 1 141,45 €
Fauchage bord de route (rue Simone Veil entre Pogny et Omey)

Vos élus ont voté le 04 avril une augmentation des taux communaux : (en 2015 pour mémoire : TH 10,11 ; TFB 4,68 ; TFNB 12,38 ; CFE 9,99).

TH : (Taxe d'habitation) = taux votés 2016 : 10,35 / base d'imposition 177 200 produit	= 18 332 €
TF : (Taxe Foncière Bâti) 4,79 / base d'imposition 1 630 000 produit	= 78 063 €
TF : (Taxe Foncière Non Bâti) 12,67 / base d'imposition 11 300 produit	= 1 432 €
CFE : (Contribution Foncière des Entreprises) 10,22 / base d'impôts 2 058 000 produit	= 210 388 €

Produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale = 308 215 €

Total dotations : (CVAE + IFR+ taxe additionnelle FNB + allocations compensatrices) :	= 52 431 €
Fonds national de garantie de ressources déduit par l'Etat au profit du GIR	soustraire - 134 862 €
Produit fiscal restant au budget	= 225 784 €

Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales : à **soustraire - 31 836 €**

Reste au budget = 193 948 €



LES FINANCES COMMUNALES 2016

Un nouvel emprunt de 300 000€ à taux fixe de 1,34% a été décidé et contracté avec remboursement sur dix ans pour la réalisation du projet des rues Langevin et une partie de la rue Jean Jaurès afin de répondre au renforcement programmé par le SIEM et à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Cette somme permet aussi un arrêt de bus aux normes pour les élèves des classes maternelles et des classes primaires, des éclairages à Leds avec une possibilité de réduire la facture et la consommation électrique la nuit en installant un système qui limite la puissance et une voirie neuve et aux normes du PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace). La mise en attente de fourreaux pour la fibre optique (FTTH) demandée par notre collectivité a été souhaitée par vos élus. Et le FTTH ! Les aller et retour avec une compétence tantôt au Siem via le département, et tantôt à la Région Grand Est (nouvellement installée) avance doucement. La CCMC souhaite une couverture du territoire et les financements ne sont pas encore arrêtés.

Afin de préserver le bois du patrimoine culturel communal qu'est l'église, vos élus ont décidé de confier la remise à niveau par traitement du bois des bandeaux et dessous de toit à Alain Baty pour un montant de 2156 € TTC, photo ci-dessous.

Un entretien annuel par fauchage des talus est effectué par la commune sur la rue Simone Veil venant de Po-



gny et sur le talus compris entre la rue de la Garenne et la rue du Stade par un prestataire équipé avec un matériel adéquat. C'est l'entreprise Liégeois fauchage qui est intervenue pour 124,80 € en 2016.

Toujours pour maintenir un bon niveau de l'actif communal un suivi sérieux des biens est entrepris. Après l'église, vous avez remarqué la rénovation sur la maison communale louée et sur l'appentis au 9, rue Jean Jaurès. Un rafraîchissement des toitures, des murs et des boiseries extérieures a été conduit pour 5000 € TTC par l'entreprise Jouard.



INVESTISSEMENTS 2016

Travaux engagés en investissement sur le local pompiers (pose d'un radiateur électrique pour : 378 €) ; aménagement dans maison des associations avec installation de prises supplémentaires, et d'un détecteur d'éclairage automatique pour 221 €). Achat d'un souffleur à feuilles pour : 498,99 €.

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage et communication part communale : 5900 € HT.

Part payée par le Syndicat intercommunal d'électrification de la Marne : 30 000 € + 88 000 € HT.

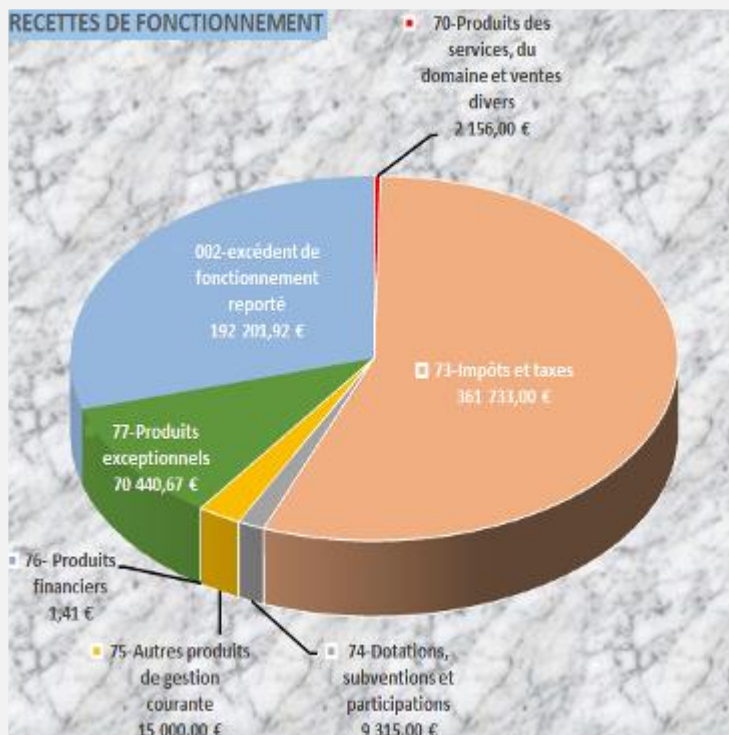
Réfection des voiries rues Langevin et Jean Jaurès : 281 133,95 € dont 14 691 € arrêt de bus moins subvention départementale de 4512 € . Une subvention sur accessibilité par l'Etat des voiries de 49 310 € viendra en déduction des 164 367 €.

Eclairage nouveau à leds : 38 320,75 €

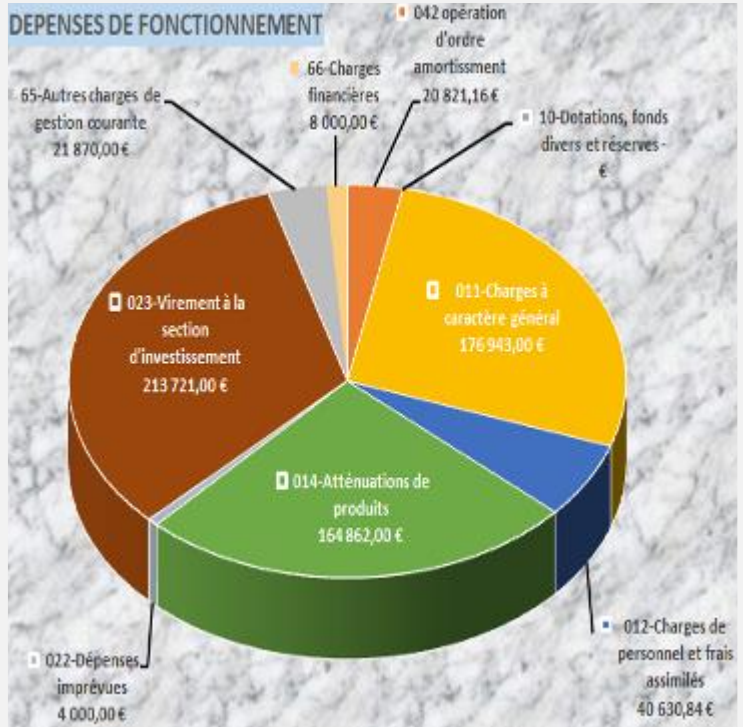
Effacement France télécom : 33 240 €



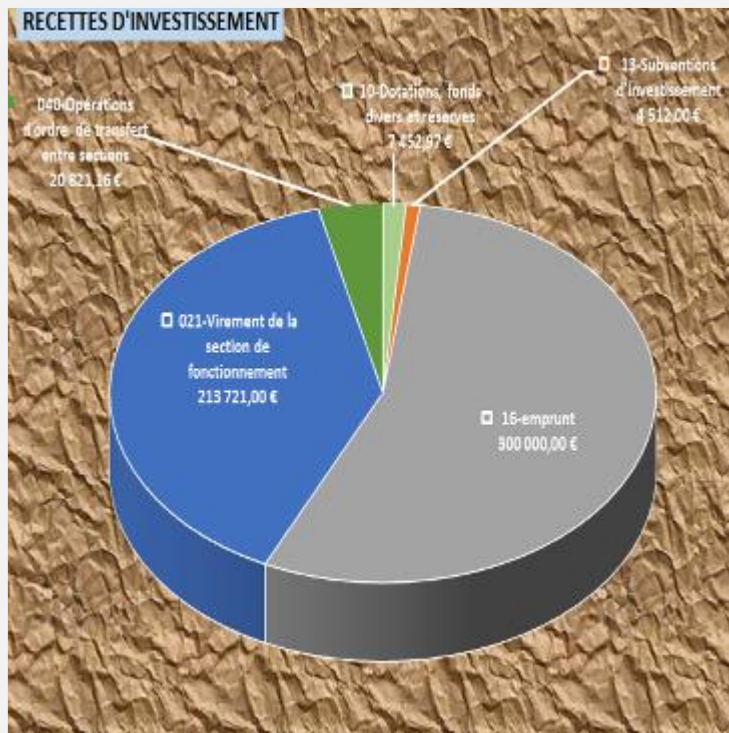
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



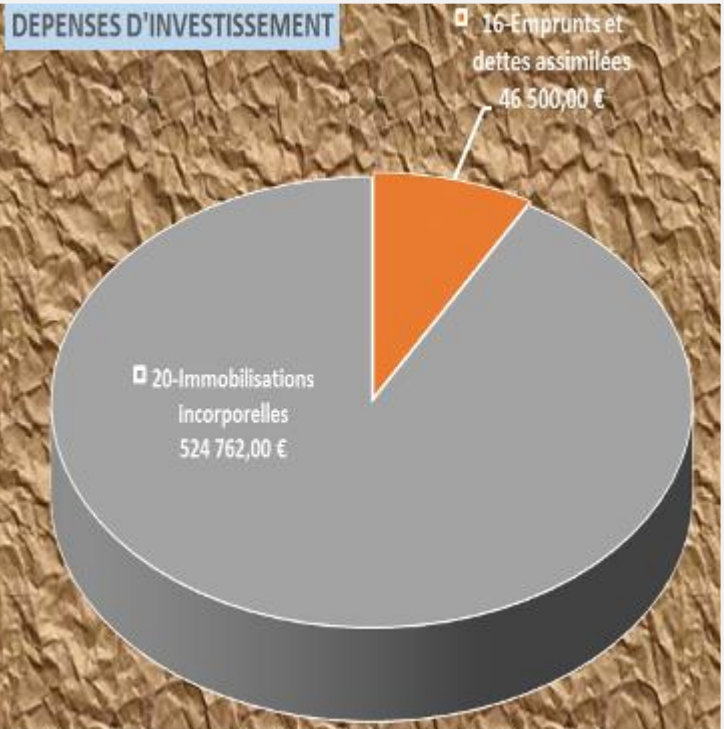
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



CCMC : Ecole primaire de la vallée de la craie 2016/2017

Chemin des écoliers
51240 Vésigneul sur Marne
tel : 03.26.64.39.68
Directrice : Madame CHARLIGNY Marie José
Mail : ce.0512046x@ac-reims.fr
Contact les mardis ou jeudis après midi, (déchargée de classe).

Horaires de l'école :

Lundi et vendredi : 8H50 - 11H50 et 13H20 - 14H50.
Mardi et jeudi : 8H50 - 11H50 et 13H20 - 16H20.
Mercredi : 8H30 - 11H30.
L'accueil du matin a lieu dans les classes de 8H40 à 8H50 (8H20 à 8H30 le mercredi).
L'accueil de l'après-midi a lieu dans la cour de 13H10 à 13H20 pour les cours élémentaires,
De 13H10 à 13H30 pour les maternelles. Les enfants de la petite section de maternelle sont accompagnés jusqu'au dortoir à 13H10.



Horaires du bus :

Départ et arrivée place René Fray.
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : aller 8H30 - retour 16H37.
Mercredi : aller 8H10 - retour 11H47.



Horaire de la garderie, étude :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 jusqu'au début des cours.
Le soir, de la fin des cours ou NAP (Nouvelles Activités Périscolaire) jusqu'à 18H30.
Le mercredi de 7H30 jusqu'au début des cours et de la fin des cours jusque 12H30.

Tarifs :

Garderie : 2 €/j le matin et 2 €/j le soir.
En cas de retard, un surcoût de 6 € par demi heure est facturé.

Cantine : 4.00 € le repas



Service Périscolaire assurée par la Communauté de Communes :

En cas de modification concernant la cantine, la garderie ou l'étude du soir : faites les modifications sur le portail familles via internet et avertir par écrit le service périscolaire et l'enseignant de l'enfant .
Adresse du site de la CCMC : [http : // harmonie.ecolesoft.net/portail](http://harmonie.ecolesoft.net/portail).

Tel : 03 26 63 67 33 pour s'inscrire ou se désinscrire des services périscolaires.
La directrice ne gère pas les inscriptions.

Laetitia Basville 03/26/63/67/33 (secrétariat service périscolaire) ccmc.scolaire@orange.fr .

SK / JPB.

Ecole primaire de la vallée de la craie 2016/2017

239 élèves sont accueillis dans l'école sur 9 classes répartis ainsi : 72 élèves en maternelles (PS-MS-GS), 167 élèves en élémentaire (CP-CE1-CE2-CM1-CM2). Les effectifs sont stables.

	Enseignant	Classe	Effectif
	Mme HERMANT	P.S/MS	22 +5 = 27
	Mme THIEBLEMONT	M.S/GS	17 + 10 = 27
	Mme ROBIN	G.S/CP	18 + 8 = 26
	Mme CHARLIGNY et Mme TUROT (1/2 temps)	CP	25
	Mmes HALLIER et LADJMI (1/2 temps)	C.E.1	28
	Mmes GOLOVKINE et WEINREICH(1/2 temps)	C.E.1/C.E.2	9+17 =26
	Mme BESSAC	C.E.2/C.M.1	6+21 =27
	Mme FOLLINET	C.M.1/C.M.2	9+17 = 26
	M. MATHE	C.M.2	27

Enseignant non chargé de classe : Mme BRIGNOLI Marie Christine : Maître E (R.A.S.E.D - aide pédagogique) ; prise en charge de groupe d'élèves pour lesquels des difficultés ont été décelées, lors des évaluations diagnostics de rentrée.

Psychologue scolaire : Mme RONSEAU.

A.T.S.E.M (personnel de la CCMC) : Mmes FAÛL Catherine, HISETTE Catherine et PATAT Sylvie.

Responsable service restauration scolaire : Mme FRANCOIS Nathalie.

Emploi de vie scolaire : M. ENGRACIA Pedro, assistance administrative et aide à la documentation..

Auxiliaires de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés :
Mmes RENAUD Pascale et BRIDANNE Stéphanie (en aide des élèves de C.M.2 et C.M1).

Enseignantes retraitées : Mmes PRIEUX et APPERT.

Educateur sportif (personnel de la CCMC et responsable des NAP) : M. FRINOT Jérémy.

Personnel périscolaire : Mmes BAILLA Barbara, LEONÉ Claudine, GOUILLÉ Nadège, L'HOMME Michelle, CHARLIER Sylvie, ROLLIN, FAÛL Cindy, HOGUET Lucile, SEURAT Sophie et BARBIER Marion.

SK / JPB.

Ecole primaire de la vallée de la craie 2016/2017

Vacances scolaires : année scolaire 2016/2017

Vacances de toussaint : du 19 octobre au 3 novembre 2016

Vacances de Noël : du vendredi 16 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017.

Vacances d'hiver : du vendredi 10 février 2017 au lundi 27 février 2017.

Vacances de printemps : du mardi 7 avril 2017 au vendredi 24 avril 2017.

Vacances d'été du vendredi 7 juillet au lundi 4 septembre 2017.



Horaires de bus du collège et des lycées :

Départ et arrivée à l'arrêt de bus rue Simone Veil.

Collège : départ 7h25 tous les jours, retour 17h40 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 12h20 le mercredi.

Lycée (ligne 140) : départ 7h25 tous les jours, retour 18h56 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. 12h56 les mercredi et samedi.

Ci-dessus le second gymnase en construction de la CCMC à Vésigneul sur Marne.



SK / JPB.

Manifestation sympathique à la CCMC

Au groupe scolaire de la vallée de la craie, le 23 juin à 19h30, ont été remis aux élèves entrant en sixième un dictionnaire et un lexique d'anglais en présence des enseignants, des parents, du Vice-président de la Communauté des Communes de la Moivre à la Coole et des Maires des communes rattachées à l'école de la Vallée de la Craie sise à Vésigneul sur Marne. Nous souhaitons un bon usage et bonne chance à Cassandra LAUILHE...

OMEY



Les collégiens de la Vallée de la Craie année scolaire 2015/2016
Avec Monsieur Camus et des élus de la CCMC.



Bonne retraite Monsieur Camus !



JPB

- La Vie Associative -

Galette des rois

Tous les adhérents avaient été invités pour déguster la galette des rois. 63 personnes, adhérents et conjoints, étaient présentes pour ce moment de convivialité.



Concours de belote

Une très belle réussite pour le concours de belote avec 42 équipes qui sont venues taper le carton. Les 1ers sont Janet et Gilles (7860 pts), ils sont repartis chacun avec un multicuiseur. Evelyne et Jean-Louis les 2èmes avec 7502 pts ont gagné une cafetière Nespresso, suivis par Etienne et Daniel, 7342 pts, qui ont gagné un cuiseur vapeur. Tous les participants ont eu un lot.



Thé dansant de février

Bel après-midi pour les danseurs qui ont occupé la piste durant ces quelques heures. Le thé dansant était animé par Croc'Notes avec 93 entrées.



Voyage à Amiens

Cette journée a débuté par la visite de la Maison Jules Verne pour les 32 participants à ce voyage, puis un après-midi libre leur a permis de visiter la ville, avec le soleil, après quoi une balade en barques au travers des hortillonnages les a tous enchantés. Le repas du soir a été pris sur la route du retour dans un restaurant de Péronne.



Vide Grenier

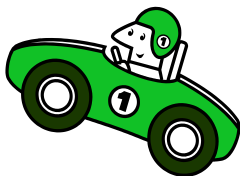
Pas de chance pour ce vide grenier, ou 58 exposants étaient là dès le petit matin, tout y était, le beau temps, l'ambiance, mais la pluie est arrivée en tout début d'après-midi et les exposants se sont vite découragés, tous ont remballé, ce fut un « demi vide grenier ». L'an prochain, il aura lieu le 9 avril.



MO / GI / EV

Randonnée automobile

C'est aux alentours de 8h que 6 voitures ont pris le départ, après un petit déjeuner offert, avec leurs questionnaires afin d'élucider les énigmes que David Oudine et Pascal Menis, les gagnants de 2015 leur avaient proposées. Au retour un barbecue bien mérité les attendait. 34 personnes y ont participé. Denise Acerbis et Raynald Galichet, nos gagnants de cette année, devront à leur tour trouver un parcours pour 2017. Bon courage à eux pour qui c'était la première participation.



Concours de pétanque

Après une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du 14 juillet à Nice, 15 doublettes se sont affrontées sous le soleil et dans la bonne humeur. Au final Lionel et Cyprien ont remporté ce concours, suivi de David et Pascal. Tous sont repartis avec un lot.



Repas dansant

Peu de monde pour cette soirée dansante, 41 personnes, avec au menu « potée champenoise ». Tous se sont bien amusés et ont dansé jusqu'tard dans la nuit dans une ambiance chaleureuse.



MO Photos MO GI

Halloween

Une trentaine de petits monstres, sorcières et squelettes ont envahi les rues d'Omey le lundi 31 octobre 2016, à l'occasion de la soirée Halloween. Encadrés par les pompiers de la commune et quelques parents, ces créatures ont récolté de nombreuses friandises, aucun sort n'a été jeté ! Un goûter, bien mérité, leur a ensuite été offert par le CCL, tandis que les adultes partageaient le verre de l'amitié. Le rendez-vous est déjà pris pour 2017.



Thé dansant novembre

Bel après-midi pour les danseurs qui ont occupé la piste de danse pendant ces quelques heures. Un thé dansant animé par Croc' Notes...



Beaujolais nouveau

Les habitants d'Omey, familles et amis se sont retrouvés pour déguster le beaujolais nouveau accompagné d'un repas. Ils ont pu danser jusque tard dans la nuit dans une ambiance très conviviale.



Section Informatique

Le 24 mai dernier, la saison informatique 2015/2016 a été clôturée par le verre de l'amitié. Puis, ceux qui ont bien voulu continuer la fête le 27 mai, se sont retrouvés au restaurant chinois le "Wok 51" dans la zone commerciale de Saint-Memmie.

Les inscriptions pour l'année 2016/2017 ont commencé début octobre et pour faire face à l'importante demande "d'élèves", les animateurs -en accord avec la présidente de l'association- ont mis en place un cours supplémentaire "premiers pas" chaque mardi après-midi. C'est ainsi que 14 personnes sont présentes en salle l'après midi et 14 autres le soir. A cela s'ajoutent 13 adhérents aux cours "Powerpoint".

2016 aura vu l'installation de nouveaux appareils pour améliorer le fonctionnement de toute la section, à savoir : un écran de 3m x 1.60m, une sonorisation "dernier cri", l'installation et le câblage du vidéoprojecteur. Il est à noter que la section a investi dans 20 clés USB pour finaliser les cours avec du matériel adéquat.

Alors, Mille mercis aux "Z'animateurs" bénévoles qui se dévouent tout au long de l'année sans compter leurs heures soit pour les installations soit pour les cours. Toujours d'humeur égale, ils ont toujours le sourire, c'est un plaisir de partager et d'apprendre dans de bonnes conditions et anecdotes multiples, ça donne envie de revenir. Un petit clin d'oeil à Marie-José qui gâte l'assemblée à chaque étape festive de l'année. soit par des friandises soit par des décorations bien sympathiques. Et à l'année prochaine, on compte sur vous !



Section loisirs

Après-midi récréatifs

La reprise des après-midi récréatifs s'est effectuée le jeudi 15 septembre, les personnes se retrouvent autour de jeux de cartes ou autres pour passer un agréable après-midi. Toutes les personnes qui désirent y participer doivent cependant avoir la carte d'adhérent du CCL.



MO/GI

Les activités communales

Barbecue du 28 mai 2016.

Le préau de la maison des associations a connu une belle animation décidée par le conseil municipal et servie par ses membres inscrits, ce qui permet le prix très réduit. Un très attendu et premier soleil timide est venu compléter l'ambiance festive. Merci à Marie José Champagnac qui n'a pas failli au décor de la salle. Cette manifestation conviviale a permis à cinquante quatre convives de festoyer et d'échanger...



Repas des aînés : 3 Juillet 2016

Un rendez-vous attendu s'est déroulé dans une ambiance festive à la salle des fêtes afin d'honorer nos aînés. Accompagnés par la municipalité, ci-dessous : Renée Mille (doyenne) et Paul Cossenet (doyen), Andrée Leschick (vice-doyenne) et Charles Cousin (vice-doyen). Des produits régionaux leurs ont été remis. Souhaitons à tous la même santé pour le rendez-vous 2017 !



- Les activités communales -

Rassemblement de la **FNACA** le 19 février à 18h à Omev.

Ce rassemblement de mémoire a lieu dans une commune du canton chaque année. Après les sonneries réglementaires, les honneurs aux morts de la commune devant le monument, le dépôt de gerbe et les discours. Le verre de l'amitié a été partagé avec les anciens combattants à la salle des fêtes.



8 mai (victoire de la guerre 1939/1945)



La cérémonie de la fête de la victoire en présence de la population et des Corps constitués devant la plaque du monument aux morts est un devoir de mémoire et de reconnaissance à nos jeunes aînés morts aux combat pour notre liberté. A l'issue de cette cérémonie, toujours devant le monument, Monsieur le maire accompagné du Chef de Corps des sapeurs pompiers ont remis un diplôme mérité au sapeur Eberlin Françoise pour sa participation aux formations.

11 novembre



14 juillet

Les Omyats se sont déplacés nombreux pour la commémoration.

La fête nationale a été marquée par un attentat sanglant à Nice après le feu d'artifice

84 personnes françaises et étrangères dont des enfants sont tuées par un camion fou conduit par un islamiste de Daesh.



JPB

Les activités communales

Chasse aux Œufs de Pâques :

Une belle matinée sans le soleil mais avec beaucoup de rires d'une jeunesse heureuse. La pluie et le vent n'auront pas gâché le plaisir des enfants qui ont fouillé le moindre recoin de la cour de la maison des associations afin de récolter tous les œufs gentiment déposés par la cloche. Tous ces chocolats ramassés ont été remis par ces petites mains aux élus et à M. le maire présents et furent redistribués équitablement.



JPB

Noël Communal :

Le 16 décembre 2016, le père Noël est venu distribuer quelques cadeaux aux enfants de la commune présents à la salle des fêtes, ils étaient accompagnés de leurs parents. Un moment très agréable passé tous ensemble dans la joie et la bonne humeur.



S K / GI

INFO 18 POMPIERS D'OMEY

La vie de l'Unité d'Assistance et de Sauvegarde d'Omev et de l'Amicale



Nos sapeurs pompiers nous avaient donné rendez-vous à la salle des fêtes, le vendredi 4 février à 19h00, pour une initiation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique. Denis DEMARCHE, formateur bénévole, durant deux heures, avec une excellente pédagogie, a insisté sur la

façon d'entreprendre une personne en arrêt cardiaque. Le module « ALERTER, MASSER et DEFIBRILLER » pour sauver des vies a été largement enseigné à l'auditoire. Ecouter c'est bien mais la pratique c'est mieux, donc les participants de toutes générations sont passés à l'utilisation d'un défibrillateur et à la pratique du massage cardiaque. Une belle initiative pour sauver des vies!!!



Sapeurs pompiers et l'UAS.

Passation du commandement le 11 novembre à la salle des fêtes

Le caporal Jean-Baptiste Maitrot nommé par M. le Préfet a pris en charge les actifs de l'UAS, avec tous nos encouragements et nos félicitations. Le sapeur Fabrice Gauvain reste Président de l'Amicale.



JPB

INFO 18 POMPIERS D'OMEY

A l'aube du regroupement intercommunal qui prend forme entre les vallées de la Moivre et de la Coole, les différents centres d'intervention ou d'Unités d'Assistance et de sauvegarde, telles celle d'Omey actuellement, il paraît opportun de rassembler les forces opérationnelles présentes dans nos villages, ce à quoi notre nouveau Chef de Corps J-B Maitrot tente désormais de mettre en place avec les Unités de Secours des communes de proximité.

Vu les circonstances de l'intervention des soldats du feu lors de l'incendie récent dans le centre de Pogny il est regrettable que les pompiers de nos petites communes ne puissent plus être interpellés sur des sinistres de feu alors que depuis belle lurette ces interventions constituaient notre principale raison d'exister. Les temps ont vraiment changé. A croire que l'on apprécie l'art de se compliquer la vie.

Force est donc de constater qu'un maillon de la chaîne opérationnelle a été rompu car si le maire du village n'est pas prévenu, il ne peut pas prévenir son Chef de Corps et l'on ne sera pas bien organisé pour reconnaître le sinistre et prévoir les accès pour faciliter l'intervention des soldats du feu.

Les pompiers des petites communes doivent donc demander à notre Directeur du SDIS de la Marne (Mr. De Courson) à ce qu'une refonte des dispositifs de secours puisse voir un nouveau jour car nos Unités d'Assistance sont ignorées et ne servent plus du tout la bonne cause pour faciliter les secours.

D'autre part, la loi n'insiste pas assez sur les systèmes de prévention car il faut sans cesse se donner les moyens d'évaluer les risques pour tous les changements techniques d'encadrement que nous effectuons pour nos besoins domestiques, à savoir par exemple l'obturation des cheminées dès lors qu'elles deviennent inactives afin d'éviter la nidification des insectes ou autres nuisibles.

Chacun connaît l'adage qui précise que " Prévenir vaut mieux que guérir "

En ce qui nous concerne, les pompiers d'Omey souhaitons protéger, entourer au mieux la population et lui donner les moyens de pouvoir œuvrer pour sa sécurité collective.

Pour 2017, nous reconduirons les exercices d'utilisation du défibrillateur suite à l'arrêt cardiaque et les massages manuels de réanimation.

Cette année l'UAS s'est mobilisée dès la fin de l'hiver pour rendre hommage aux Anciens Combattants d'Algérie devant le monument aux morts de la mairie d'Omey.

Le 3 décembre dernier nous avons célébré une fois de plus notre Sainte-Barbe à l'hôtel du Midi. Une minute de silence a été observée pour la mémoire de Mme Edwige Petit, décédée quelques jours auparavant.

Comme en 2015 nous allons clôturer l'année par la soirée de Saint-Sylvestre dans la salle des Fêtes du village. Toujours en nombre et en forme pour repartir du bon pied et du bon œil !

BONNE ANNEE A TOUTES ET A TOUS !

FG

Infos diverses et vie pratique

Communauté de la Moivre à la Coole :

Adresse courrier : 4, grande rue 51240 Saint Germain la ville . Tél directeur : 03 26 63 67 30

Contact :

Président : [Michel JACQUET](#) 51240 Togny aux Bœufs.

Secrétariat :

Laetitia BASVILLE : scolaire et périscolaire : contact internet : ccmc.scolaire@orange.fr

Grégory JASERON Directeur général des services : animation jeunesse ; investissements : ccmc.jeune-inv@orange.fr

Sabrina LEPREVOST : affaires générales ; comptabilité : ccmc.ag-compta@orange.fr

Stéphanie LOGRIECO : ressources humaines : ccmc.rh@orange.fr

Isabelle LOOTEN : environnement : ccmc.environnement@orange.fr

site internet (CCMC) : ccmoivrecoole.fr

Paroisse Saint François de Sales

Monseigneur Touvet, évêque de Châlons en Champagne a publié les nominations des différents responsables des paroisses. La célébration d'installation canonique de Don Bruno (curé de notre paroisse) et Don Erwan (prêtre référent) a eu lieu le 9 octobre 2016 en l'église de Sarry et était présidée par Joël Morlet, vicaire épiscopal.

Participation citoyenne

Les Pognats et les Omyats étaient conviés par la Gendarmerie Nationale à la salle des fêtes le 4 février à 18h00, pour des conseils judicieux, afin de déjouer les délinquants, prévenir les vols et informer le public sur le protocole signé par les collectivités et les référents de chaque village. Après la présentation d'un film, un échange de questions réponses avec la salle s'est longuement déroulé. Un fait vous paraissant bizarre, un démarcheur sans autorisation, appelez le 17.



JPB

Voyager à l'étranger avec une carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité permet de se rendre à l'étranger sans avoir à demander de passeport. Les pays suivants la reconnaissent comme document de voyage :

- tous les pays de l'Union européenne
- les pays limitrophes de la France (Andorre, Monaco, Suisse)
- les États qui l'acceptent comme document de voyage mentionnés sur le site www.diplomatie.gouv.fr



Savez-vous que depuis le 1^{er} janvier 2014, votre carte nationale d'identité (CNI) a une validité de 15 ans au lieu de 10 ans ?

Cette extension de validité est légale même si une autre date limite de validité est indiquée sur votre carte, celle-ci doit être majorée de 5 ans dès lors qu'elle a été délivrée à compter du 2 janvier 2004.

Cette prolongation exceptionnelle s'applique exclusivement aux personnes majeures au moment de la délivrance.

Attention, si cette extension de validité est reconnue sur le territoire français, cela n'est pas le cas dans tous les pays.

Certains pays étrangers acceptent la carte nationale d'identité "prolongée" accompagnée de la fiche d'information du ministère traduite et disponible sur le site www.diplomatie.gouv.fr

Ainsi, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :

Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme), Turquie.

Pour les autres destinations, il faudra soit présenter un passeport en cours de validité, soit demander un renouvellement de la carte nationale d'identité.

Ce renouvellement anticipé est désormais possible en justifiant d'un voyage à l'étranger.

Le demandeur devra apporter la preuve de son voyage par tout moyen (titre de transport, réservation de vol ou d'hébergement, attestation de l'employeur pour les déplacements professionnels etc.)

Renseignements auprès de la sous-préfecture de Reims.



A la une – Carte d'identité

Les demandes ne pourront se faire que dans certaines mairies

Alors qu'aujourd'hui la demande d'une carte nationale d'identité (CNI) doit être déposée auprès de la mairie de domicile, bientôt, seules quelques communes pourront recevoir ces demandes. Ce changement devrait s'opérer au 1^{er} trimestre 2017.

La réforme des demandes de CNI suit celle des demandes de passeports biométriques lancée en 2009. Seules quelques communes du

département seront habilitées à recevoir les demandes (il s'agirait des mêmes communes que celles habilitées pour la délivrance des passeports). Elles utiliseront pour cela le même appareil que celui employé pour le recueil des demandes de passeport. Les demandeurs pourront s'adresser à n'importe quelle mairie habilitée.

Un arrêté préfectoral rendra applicables ces modifications au 1^{er} trimestre 2017. Pour l'heure, les futures



communes habilitées ne sont pas officiellement déterminées.

Décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016

Infos diverses et pratiques

**Sur les déchetteries et les jours d'ouverture, (munissez vous de votre carte pour l'accès!),
sur le jour de ramassage des ordures ménagères et votre facturation.**

LES NOUVEAUX HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ARRIGNY		14:00-18:00		9:00-12:00		9:00-12:30
COURTISOLS		14:00-18:00		9:00-12:00 14:00-18:00		14:00-18:00
GIVRY EN ARGONNE			9:00-12:00		14:00-17:00	14:00-17:00
MAIRY SUR MARNE			9:00-12:00 14:00-18:00		9:00-12:00	14:00-18:00
BARIGNY	9:00-12:00 14:00-18:00			9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00	14:00-18:00
POGNY		9:00-12:00 14:00-18:00			9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:30
STE MÈNEHOULO		9:00-12:00 14:00-18:00	14:00-18:00	9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00	14:00-18:00
THIEBLEMONT		9:00-12:00	9:00-12:00		14:00-18:00	9:00-12:30
VALMY			9:00-12:00		9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00
VANAUULT LES DAMES		9:00-12:00		14:00-18:00		9:00-12:30
VILLE SUR TOURBE			9:00-12:00			14:00-17:00
VILLERS EN ARGONNE		9:00-12:00		9:00-12:00		9:00-12:00



Sortez vos poubelles le jeudi soir

Collecte les : vendredis matin sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Une information est communiquée chaque début d'année.

La CCMC a instauré une taxe des ordures ménagères, dès 2017, payable avec la taxe d'habitation en remplacement de la redevance qui était appelé en fin d'année.

Le **SYMSEM** a son siège au 4 Grande Rue 51240 Dampierre sur Moivre, et propose des composteurs identiques au modèle ci-contre à un prix très compétitif car commandés en grand nombre. Ce geste réduit les volumes véhiculés et diminue les coûts de transport et le montant des factures de la redevance.

Vous êtes intéressé, vous avez une question ?

Téléphonez au 03.26.71.19.28 ou par mail à « symsem.amb@orange.fr ».

« www.dechetsenligne.fr ». Bientôt un site internet pour le SYMSEM.

Le Président élu du symsem est René Schuller, maire de St Germain la Ville.

Pour trier, vous manquez de sacs jaunes et transparents, venez en retirer aux heures d'ouverture des permanences en mairie où un registre doit être signé.



Gendarmerie de VITRY LA VILLE

03.26.67.74.44

en cas d'urgence, faire le 17

Les Gendarmeries de Châlons en Champagne, Courtisols et Vitry la Ville interviennent.

Horaires d'ouverture au public ci-dessous : (sous réserve de disponibilité)

Lundi	08h00 – 12h00
Mercredi	14h00 – 18h00



LE PLAN LOCAL d'URBANISME (suite de la publication de l'an dernier) - EV

Les élus ont continué leurs réflexions relatives au plan local d'urbanisme pour la commune d'Omev dont l'instruction est en cours, 6 réunions tenues en 2015 avaient été rapportées dans le précédent bulletin, voici la suite pour 2016 :

► Réunion du **27 janvier 2016** en mairie : discussions et réflexions quant au zonage prévisionnel dans lequel il faut prendre en compte les zones de protection des maisons traditionnelles, des zones urbanisables sous condition, des zones agricoles et des zones urbaines.

- prendre en compte également les zones naturelles réservées aux loisirs jouxtant une zone agricole où il existe une servitude de fait liée au périmètre de protection rapprochée du captage.
- Quatre Haies linéaires et les arbres existant sur le territoire seront classés au motif de leur intérêt écologique et paysager
- Les nouvelles constructions devront prévoir 2 places de parking à l'intérieur de leur propriété.

► Réunion du **7 mars 2016** en mairie : le plan de zonage a été affiné et cette réunion a pour but de faire une première approche du règlement de ce PLU où il est demandé notamment :

- d'interdire l'installation d'éolienne domestique chez les particuliers pour éviter tous problèmes de voisinage liés au bruit (art L421-6, L421-8 du code de l'urbanisme, et R1334-31 du code de la santé publique) ;
- d'admettre des bâtiments liés à l'artisanat et au commerce ;
- les nouvelles voiries devront faire 7m d'emprise ;

► Réunion du **23 mai 2016** en mairie **avec les personnes associées** (DDT 51, OMYA SA, Chambre d'Agriculture, Mairies de Pogny, de La Chaussée-sur-Marne, Conseillers départementaux...) : présentation des orientations d'aménagement et de programmation modifiées et plan de zonage retenu par la Municipalité. Le Maire d'Omev rappelle que le document d'urbanisme approuvé doit être élaboré avant le 1^{er} janvier 2017, le cabinet d'urbanisme précise que les anciens POS -cas d'Omev- modifiés en PLU doivent être approuvés au plus tard au 1^{er} mars 2017,

- la zone UE « urbanisable à vocation économique » prendra l'appellation de UX
- OMYA demande que la parcelle UE (en direction de la Chaussée le long de la RD) reste exploitée par l'agriculteur en place en attendant un projet d'extension du stockage de matières premières ou d'autres besoins. Le Cabinet d'urbaniste précise qu'il faudra motiver le besoin de l'entreprise dans le rapport de présentation pour maintenir cette zone en UX. La DDT confirme que toute terre agricole utilisée pour des besoins de développement à l'urbanisation doit être comptabilisée en tant que terre agricole consommées, même si elle est intégrée en zone à vocation économique.

► Première réunion publique de concertation sur le PLU du **30 mai 2016 sur l'étude du plan local d'urbanisme**, présentation à la population par le cabinet « Environnement Conseil » du cadrage réglementaire de l'étude et du diagnostic territorial et de l'état initial. Points principaux , à noter que très peu de personnes se sont déplacées :

- Un riverain demande si une voirie à sens unique peut être suggérée dans le cadre de ce dossier. Mlle Opozda du cabinet conseil répond que les améliorations de circulation dans le village ne peuvent être proposées que dans le but de l'intérêt général et soumis à l'appréciation du conseil municipal.
- M. le Maire précise qu'un PLU intercommunal sera prescrit à l'échelle de la communauté de communes dès le 1 janvier 2017.
- La zone d'activités commerciales de Pogny associée à la construction d'une maison médicale entraînent des demandes d'installations de particuliers à Omev et dans le secteur.
- La baisse démographique de 1970 a été freinée en 1980 grâce à la nouvelle zone pavillonnaire.
- L'étude du PLU doit prendre en compte l'association qui prend en compte le déplacement des personnes âgées non motorisées à Pogny ou Châlons.

► Deuxième réunion publique de concertation du 6 juin 2016, sur l'étude du plan local d'urbanisme



- Il serait souhaitable que l'aménagement d'une voie verte le long du canal latéral à la Marne soit réalisé pour améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.
- La circulation gênée par le stationnement sauvage tel que celui récurrent de la rue Georges Brassens doit être fluidifiée, et évitée.
- Il n'existe plus de norme de surfaces minimales constructibles. L'Etat recommande d'instaurer des densités de construction minimales comprenant des surfaces constructibles maximales. Il est donc prévu à Omev une densité de construction de 15 logements par hectare, soit 600m² de parcelles constructibles

► Réunion du 17 octobre 2016 en mairie : relecture du projet de règlement qui a été affiné sur quelques points (couleur des immeubles, nombre de place de stationnements)

L'instruction du dossier arrive bientôt à son terme, la collectivité va devoir prendre prochainement une délibération, conjointement avec la CCMC, annonçant l'arrêt du projet du PLU. Une commission veillant à la non consommation de terres agricoles et la DDT donnerons un avis nécessaire ainsi que le SCOT. Une enquête publique se déroulera début 2017 suite à laquelle les remarques seront transcrites par un commissaire enquêteur, remarques qui seront ou non prises en compte selon leur légitimité ; ensuite seulement le document définitif sera approuvé. La caducité du POS actuel est fixée au 26/3/2017, date qui correspond à celle de l'échéance approuvant le PLU. Le coût de cette démarche est de 20 000 € pour notre commune.

EV

Urbanisme déclaré en 2016 :

Rue de la Garenne : destruction de cheminée,

Remplacement palissade par un mur en parpaings.

Rue Georges Brassens : remplacement fenêtres et porte d'entrée,

Clôture.

Rue Jean-Jaurès : remplacement fenêtre et porte, changement de destination du garage,

Clôture (agrandissement de l'entrée).

EM/JPB

REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES D'OMEY

ATTENTION UN LIMITEUR DE NIVEAU SONORE PAR COUPURE EQUIPE CETTE SALLE, il convient de baisser le son immédiatement en cas d'alerte, (**Gyrophare clignotant rouge**) sous peine d'une coupure complète. **La Centrale incendie exclut l'utilisation des fumigènes, de même que toutes les fontaines étincelantes.**

Quelques consignes Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil Municipal

- Salle non-fumeur, selon la législation en vigueur.
- Les thermostats sont pré réglés merci de ne pas en forcer le fonctionnement.
- Si vous faites appel à une entreprise extérieure pour cette location, à la remise des clés, vous êtes seul responsable de l'ouverture des lieux (Loueur de vaisselle, traiteur...).
- Les amis nos animaux ne sont pas admis dans cette salle (mesure d'hygiène).

Renseignements utiles :

Effectif maximal autorisé 219 personnes, salle de réunion 50 personnes.
Vous disposez du téléphone pour la sécurité

Sapeurs pompiers : **18, portable 112** EDF dépannage : **0810.433.051**
SAMU : **15**
Gendarmerie : **17** Véolia Eau : **0810.463.463**

Responsable de la salle :

Le responsable de la salle vous **remettra les clés, 3 sacs jaunes pour tri-sélectif et 10 pailles pour alcoborne contre 2 chèques de caution 1 de 600 € et 1 de 150 € à l'ordre du Trésor**

Public et après avoir effectué ensemble un état des lieux en 2 exemplaires. Après la location un nouvel état des lieux et la vérification du tri des poubelles n'engageant aucune remarque, les chèques de caution vous seront restitués après retour des clés.

A votre disposition aussi :

- Une cuisine (2 chambres froides, 1 cuisinière, un lave-vaisselle, un congélateur).
- Un bar réfrigéré, une machine à glaçons, deux tables roulantes, 2 fours de maintien à température.
- 110 chaises, 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes. 10 tables rondes de 8 personnes.

Vous êtes priés :

- De trier les déchets ménagers, une caution de 150€ sera demandée,
- De ne pas toucher aux dalles chauffantes du plafond (600 € la dalle),
- De laisser un passage devant les issues de secours,
- De laisser les tables en place pour l'état des lieux de sortie,
- De rendre la ou (les) salle (s) balayée (s),
- De nettoyer les toilettes, l'arrière bar, le bar et la cuisine,
- De restituer cette salle dans son état initial : murs sans salissure, ni rayure, ni adhésif collé ou punaise, des câbles tendus sont à disposition dans la salle pour la décoration,
- De ne pas utiliser d'abrasif sur aucune surface (cuisine et bar),
- De ne pas occasionner de tapage nocturne vis-à-vis des riverains de la Salle des fêtes et de la maison des associations (préau) surtout lors du départ des convives,
- D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés dans le conteneur mis à votre disposition à l'extérieur de la salle près de la salle des fêtes,
- De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter
- De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres, de l'eau, la coupure des appareils ménagers de cuisson, des éclairages **avant votre départ.**

Nappes, vaisselle, sac poubelle, (sauf sacs de tris), autres mobiliers, produits d'entretien, papier toilette.

Ne seront pas fournis

salle : 175 m2

Quelques mesures

table = 1m20 X 0.80m (soit 4 personnes par table)

table ronde pour 8 personnes diamètre 180 (120 personnes assises maxi)

Afin de rendre cette salle toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.

Bonne manifestation,

Infos diverses et pratiques

REGLEMENT LOCATION PREAU MAISON DES ASSOCIATIONS, adopté le 22 02 2016.

Cela comprend : le préau avec 12 tables en bois, 25 bancs, deux frigos tropicaux, un petit frigo blanc, un meuble avec étagères, un bar avec évier...

la première salle : avec gazinière (four électrique et feux gaz), tables dont 12 plateaux, 15 pieds entretoises, 48 chaises, un congélateur tiroir, un lave main, un évier, un portant avec 36 cintres et un micro-onde. Deux bouteilles de gaz sont à l'extérieur.

les toilettes.

la cour qui peut servir de parking.

Quelques consignes : le présent règlement **peut-être modifié à tout moment par le Conseil Municipal.**

Salle non-fumeur, selon la législation en vigueur.

Si vous faites appel à une entreprise extérieure pour cette location, à la remise des clés, vous êtes seul responsable de l'ouverture des lieux (loueur de vaisselle, traiteur...).

Nos amis les animaux ne sont pas admis dans cette salle (mesure d'hygiène)

Renseignements utiles :

Effectif maximal autorisé 80 personnes.

Vous disposez du téléphone pour la sécurité

Sapeurs pompiers : **18, portable 112** EDF dépannage : **0810.433.051**

SAMU : **15**

Gendarmerie : **17**

Véolia Eau : **0810.463.463**

Responsable de la salle : la responsable de salle vous remettra les clés, 3 sacs jaunes pour tri sélectif si dossier location complet (**2 chèques de caution, 1 de 600€, 1 de 150€ à l'ordre du trésor public et une attestation d'assurance**) après avoir effectué ensemble un état des lieux en deux exemplaires.

Au retour des clés après un nouvel état des lieux et la vérification du tri des poubelles n'engageant aucune remarque, les chèques de caution vous seront restitués.

Vous êtes priés :

De ne pas occasionner de tapage nocturne, vis-à-vis des riverains de la maison des associations ou lors du départ des convives ou **musique trop forte ; la caution de 600€ ne serait pas restituée.**

De trier les déchets ménagers, une caution de 150€ sera demandée

De laisser un passage devant les issues de secours,

De laisser les tables en place dans la salle, comme à la prise des clés, pour l'état des lieux de sortie et de ranger les tables et les bancs nettoyés à l'endroit prévu sous le préau.

De rendre les salles et les toilettes balayées et lavées.

D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés dans le conteneur mis à votre disposition à l'extérieur de la salle près de la salle des fêtes

De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter

De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres et volets, de l'eau, la coupure des appareils ménagers de cuisson, du gaz, des éclairages, et replacer les thermostats à 1 de tous les radiateurs et fermeture des portails de la cour **à votre départ.**

Ne seront pas fournis : Nappes, vaisselle, sac poubelle, (sauf sacs de tris), autres mobiliers, produits d'entretien, papier toilette.

Quelques mesures :

Salle : 50 m²

Préau : 175 m²

Table = 1m20 X 0.80m (soit 4 personnes par table)

12 tables bistrot : 0,55 x 2 m et 25 bancs.

Information pratique : les éclairages du préau et les deux extérieurs sont automatique, un minuteur les coupe...

A votre sortie, la responsable de la location devra vérifier le niveau des bouteilles de gaz en vue des prochaines locations.

Afin de rendre cette salle toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.

Bonne manifestation.

Infos diverses et pratiques

Approbation du Conseil Municipal du 23 juin 2014

L'augmentation des tarifs est liée à la redevance des ordures ménagères appliquée pour les salles des fêtes

	HABITANTS			EXTERIEURS		
	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LES 2	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LES 2
HORS WEEK END						
VIN D'HONNEUR 9H-18H	150,00 €	80,00 €	210,00 €	290,00 €	150,00 €	440,00 €

WEEK END

VENDREDI 9H00⇒LUNDI 9H00	250,00 €	120,00 €	350,00 €	390,00 €	210,00 €	600,00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	150,00 €	80,00 €	210,00 €	290,00 €	150,00 €	440,00 €

CHEQUE DE CAUTION de la salle	600,00€
CHEQUE DE CAUTION	
ORDURES MENAGERES	150,00€
MONTAGE DE LA SCENE	100,00€

LOCATION DU PREAU	HABITANTS	EXTERIEURS
	70 €	100 €

CHEQUE DE CAUTION de la salle	600,00€
CHEQUE DE CAUTION	
ORDURES MENAGERES	150,00€

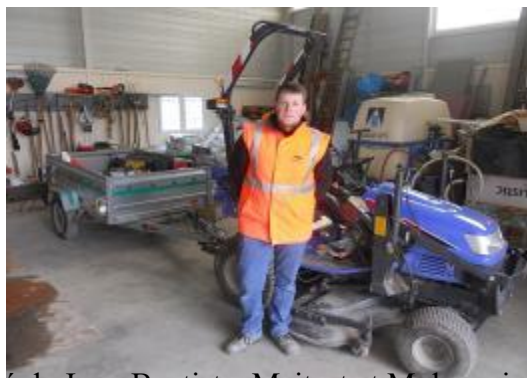
TARIF INDICATIF D'UN PANNEAU RADIANT PLAFOND 600 €

Appel à tous!

Après avoir réalisé un livret sur l'évolution de l'urbanisme à Omev qui se traduit par des photographies et des cartes postales chinées depuis de longues années et des textes, j'ai demandé à Éric VÉTU habitant du village et formateur bénévole au club informatique à Omev de réaliser un petit film afin de fixer notre village et pour que nous puissions partager notre mémoire du village comme visionné lors des vœux du 7 janvier à la salle des fêtes. Déjà un grand merci à Éric pour son travail et nous vous informerons pour le rendez-vous et la seconde projection...

Vous avez des vues originales sur le village sur des fêtes patronales, sur des activités culturelles, défilé de majorettes, du bicentenaire de la révolution à Omev, sur l'évolution d'Omya, sur le transport à cheval de la matière extraite dans le passé, je vous remercie de vous rapprocher de la mairie, ceci enrichira cette mémoire collective de la connaissance du riche passé. Avec votre autorisation nous scannerons ces vues et pourrons communiquer sur la qualité de vie dans le passé à Omev.

Employé nouveau : Bienvenu à Clément Krebs qui est entré en fonction dans notre commune le 21 mars comme employé de voirie pour 16 h 00 par semaine.



Dimanche 8 janvier Philippe Scieur accompagné de Jean-Baptiste Maitrot et M. le maire ont salé dans l'urgence les voiries très verglacées du village pour notre sécurité à tous.

JPB

Infos diverses et pratiques

Nouveau périmètre pour notre INTERCOMMUNALITE au 1/1/2017

La nouvelle réforme territoriale engagée par l'Etat depuis 2 ans aboutit au 1^{er} janvier 2017 à étendre notre périmètre intercommunal à **trois nouvelles communes, à savoir : COURTISOLS, SOMME-VESLE et POIX.**

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 précise, entre autres, que la réorganisation des communautés de communes devra compter au 31 décembre 2016 un seuil minimum de population de **15000 habitants** (Pour mémoire : les premières communautés de communes devaient compter un minimum de 5000 habitants).

Cependant, le Préfet a d'une part, le pouvoir de baisser ce seuil en fonction de la densité moyenne du département (seuil minimum dans la Marne : 12000 habitants (inférieur à la moyenne nationale) ; et d'autre part, notre communauté de communes de la Moivre à la Coole (avant cette nouvelle fusion au 1/1/2017) compte une densité de population de 18 habitants au km² avec un total approximatif de 6700 habitants.

Avant de prendre une telle décision, le préfet doit demander l'avis de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale), mais ce n'est qu'un avis qu'il n'est pas obligé de suivre, et il faut également qu'en amont la CDCI soutienne cette demande locale.

Après de nombreuses réunions, plusieurs nouveaux périmètres étaient envisageables : la CCMC pouvait rester telle qu'elle était (mais c'était de mauvaise augure du point de vue de la loi NOTRE) , soit la CCMC était intégrée dans la communauté d'agglomération de Châlons, soit elle s'intégrait à la grande communauté de communes prévue avec Reims et Châlons, soit elle pouvait également partir vers Vanault-les-Dames avec la Communauté de Communes de Cotes de Champagne et Saulx, ou encore avec la Communauté de Communes de Suippes et Vesle ; ou même la Communauté de Vitry Champagne et Der ; mais encore avec celle de l'Argonne Champenoise ... comme quoi les possibilités étaient vastes et variées car l'obligation était de respecter la continuité territoriale, faire un bloc.

Les diverses possibilités ont été analysées en CCMC et avec les autres collectivités durant plusieurs mois. La CCMC n'avait pas vocation à partir vers Vanault-les-Dames, Vitry, Sainte-Menehould ou Suippes et ne souhaitait pas intégrer la grande communauté urbaine prévue Châlons -Reims. La tendance aurait pu aller vers la communauté d'agglomération de Châlons, puisque cela correspond au bassin de vie de la CCMC. La tendance vers Vanault était sérieusement envisagée par les autorités mais elle a suscité de nombreuses réactions très défavorables de la part de vos élus locaux ; et nous avons en tête que l'on ne pouvait émettre qu'un avis.

Cela a bougé au fil du temps, chacun a fait entendre que ces projets de rapprochements n'étaient pas tous judicieux et ce, bien au delà de notre collectivité. De ce fait, après « négociations » et demandes formulées auprès de la CDCI et du Préfet, tant par notre Communauté de Communes que par les Collectivités de Courtisols, Somme-Vesle et Poix, l'arbitrage a été pris. Les objectifs étaient de pouvoir rester en milieu rural et montrer notre bonne foi à vouloir évoluer et agrandir notre périmètre.

Donc par arrêté préfectoral du 5/9/16 et à compter du 1/01/17, le périmètre de la communauté de communes de la Moivre à la Coole est étendu aux territoires de Courtisols, Somme-Vesle et Poix (représentant ainsi 9546 habitants).

A noter : La présidence de la collectivité ne sera pas changée au 1^{er} janvier 2017. Au moment de la rédaction de cet article, une étude est attendue par un cabinet comptable et fiscaliste pour connaître l'impact sur chaque foyer.

En marge de cet article et puisque cela concerne l'intercommunalité, il est précisé que la redevance des ordures ménagères sera dès cette année 2017 comptabilisée avec votre taxe d'habitation.

Ci-contre la carte territoriale de la nouvelle intercommunalité :



Les Brèves du registre communal 1914-1918

Dans la droite ligne de l'article de l'année dernière, afin de poursuivre les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, voici quelques extraits du registre communal. Cette lecture nous rappelle un contexte de vie bien différent d'aujourd'hui...
Ce deuxième article traite des années 1916 à 1918.

Mai 1916 :

Compte de gestion:

les dépenses équivalent à 40% des recettes d'affectation. *Le reliquat est égal à 2 années de dépenses.*

Légende :

Ce type d'écriture illustre les citations extraites du registre.

Ce type d'écriture illustre les notes du rédacteur.

20 septembre 1916:

Mr VIART est le maire d'Omey.

De nombreuses demandes d'aide sociales existent :

« Sur circulaire du préfet de la Marne, la révision du taux d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables est soumise au vote du Conseil :

Décision de maintenir le taux à 15 francs par mois.»

« Aide aux enfants assistés : 7 francs 25 »

*La guerre prend le pas sur la vie politique.
Durant l'année 1916, seulement 3 conseils municipaux ont lieu.*

30 novembre 1916:

Les vivres sont rationnés depuis le début de la guerre.

Un ravitaillement est nécessaire.

« Le préfet émet une Circulaire le 29 novembre 1916 relative au service de ravitaillement civil :

Un état des lieux est effectué : les moulins de Pogny sont assez approvisionnés en blé pour tenir jusqu'à la prochaine récolte si pas de réquisition militaire. »

Lors du même Conseil du 30 novembre 1916 :

Pour « travail administratif considérable du secrétaire de mairie dû au temps de guerre » une gratification de fonction est votée .

L'instituteur est aussi le secrétaire de la commune.

11 février 1917 :

« Régularisation par règlement des arriérés du début de guerre dont, en date du 14 juillet 1914 de la poudre d'artificier, des fournitures pour le nettoyage des classes, la facture pour le calorifère de l'école et des boissons pour les hommes de troupe. »

Budget vicinal
additionnel de 1915 1041.⁴
Le texte en fond de page sont des extraits du registre communal

Crédits dépensés. —
Le Conseil approuve les existents des dépenses et vote
les crédits complémentaires suivants :
Fourniture de foin, réquisitions militaires 296. 64

18 mars 1917 :

« Convocation du Conseil Municipal en urgence : Ravitaillement à la demande des cultivateurs pour obtenir des semences de pommes de terre.

Le ministère de l'agriculture est prié de distribuer à la commune 22 quintaux de pommes de terre pour le 15 avril suivant à Vitry la ville. Le remboursement est programmé suite à la prochaine récolte. »

18 mars 1917 :

- Il y a 140 personnes dans la commune.
- Ravitaillement en blé à hauteur de 500 gr par personne et par jour.
- Ainsi sont livrés 7 tonnes de blé et 10 hommes pour la période des « grands travaux »
- De plus le Conseil décrète l'achat de 8 autres tonnes qui seront immédiatement transformées en farine par les deux meuniers de Pogny.
- Une nouvelle gratification de 90 francs est allouée au secrétaire de mairie pour la charge de travail qu'il a assumé.

11 novembre 1917

(qui pouvait savoir qu'un an plus tard... ?):

Prix du voyage d'Omey à Châlons sur Marne à cheval :

- De jour : 17 francs
- De nuit : 32 francs
- Frais de voyage pour transport du charbon jusqu'à Châlons : 50 francs

18 mars 1918 :

Modification des baux et loyers par arrêté de Mr le Préfet de la Marne par conséquence de l'état de guerre.

Dépôt du compte de gestion :

La commune est excédentaire .

Elle a un reliquat de budget égal à 3 fois les dépenses d'une année.

Seuls deux Conseils ont eu lieu en 1918. A aucun moment n'est mentionnée la fin de la guerre...

Ainsi prennent fin nos morceaux choisis du registre municipal. En espérant que vous aurez apprécié de découvrir la vie des omyats et omyates durant la première guerre mondiale.

JBM

Nos joies nos peines

NAISSANCES :

Coraline MERLIER	née le	1er janvier 2016
Romain JANNET	né le	17 mars 2016
Hayden LEBLANC	né le	5 août 2016
Joshua ZAÏMÈCHE	né le	17 septembre 2016



DEPARTS :

LE NOUAIL BOUCLIER Yvette
JOLY Daniel
AUBOURG Huguette
Famille BACQUET Jacques

TRANSCRIPTION Décès :

Jacques BRIGNOLI	16 janvier 2016
Jacky RAULIN	16 février 2016
Mauricette COSSENET née Petit	30 octobre 2016
Simone PÊCHEUX née Debeury	17 janvier 2017

MARIAGE : Athina Filhol et Maxime Leblanc ont uni leurs destinées le 04 juin 2016



Féli-
meil-
bonheur...

citations et
leurs vœux de



BAPTÊME REPUBLICAIN :

Première cérémonie civile en mairie.

Le 7 juin 2016 Lyna Leblanc a été baptisée en mairie à la demande des parents .



Bloc Notes

Galette des Rois CCL à la maison des associations	6 janvier
Vœux du Maire à la salle des fêtes à 18 h00	7 janvier
Belote Amicale des sapeurs pompiers	28 janvier
Thé dansant CCL	5 février
CCMC : conseil de l'école Vallée de la Craie (second trimestre) à 18h00	2 mars
Belote du CCL	4 mars
Heure d'été	Avancé de + 1 h00 nuit du 25 au 26 mars
Vide grenier Centre Culture et Loisirs et Amicale des Sapeurs Pompiers	9 avril
Chasse aux œufs de Pâques à 10h30 (Cour de la Maison des Associations)	<i>lundi</i> 17 avril
Premier tour élections Présidentielles (bureau ouvert jusqu'à 19h00)	<i>dimanche</i> 23 avril
Lions Club : ramassage de textiles usagés devant la salle des fêtes	paraîtra sur panneau électronique
Second tour élections Présidentielles	<i>dimanche</i> 7 mai
Armistice 1939/1945 : Fête de la victoire et rassemblement cantonale à Omev	<i>lundi</i> 8 mai
Sortie C.C.L.	20 mai
Fêtes des voisins	27 mai
Elections législatives (premier tour)	11 juin
Elections législatives (second tour)	18 juin
Repas des Aînés « offert par la municipalité »	<i>samedi</i> 24 juin
Rallye touristique C.C.L. : départ et retour maison des associations	25 juin
Kermesse de l'école Vallée de la Craie à 18h15 :	juin
Fête Nationale rendez-vous à 10h45 place René Fray	<i>vendredi</i> 14 juillet
Concours de pétanque C.C.L.	15 juillet
Journées du patrimoine	9 et 10 septembre
Licence IV ouverture à 10h00	<i>samedi</i> 16 septembre
Soirée dansante	7 octobre
Horaire d'hiver	- 1 h00 nuit du 28 au 29 octobre
Halloween	31 octobre
Anniversaire de la victoire 1914/1918 : (à 11h)	<i>samedi</i> 11 novembre
Beaujolais nouveau C.C.L	25 novembre
Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	2 décembre
Illuminations du Village	4/12/2017 au 9/01/2018

Quelques numéros utiles



	N° de Téléphone	N° Portable	N° Fax	Mail ou Site Internet
Pompiers	18	112		
S.A.M.U - SMUR	15			
Gendarmerie Vitry la Ville	17 ou 03.26.67.74.44			
Centre Anti Poison Reims Toxicovigilance Reims	03.83.32.36.36 03.26.78.48.21			
Hôpital Châlons en champagne	03.26.69.60.60			
MEDECINS				
Dr Maiset Françoise St AMAND	03.26.73.91.04			
Dr Lefèvre POGNY	03.26.70.60.17			
Dr Salmon Jean Louis POGNY	03.51.37.95.95			
Micro-Crèche CCMC à l'aube des sens À St Germain la Ville	09.82.31.55.82 07.62.46.25.26			
Assistante de service sociale	03.26.65.18.82			csdchalonsrg@marne.fr
Conciliateur de justice COURTISOLS	03.26.66.60.13			
Pharmacie de La Moivre	03.26.67.71.24			
Infirmières				
Pogny	03.26.66.50.08			
Presbytère/Paroisse	03.26.68.04.62			
EDF info- conseil	03.26.77.86.03			
EDF Dépannage	0.810.433.051			
GAZ Dépannage	0.810.433.051			
Véolia- Eau/ Accueil clientèle et Dépannage 24h /24	0.969.323.554 0.969.323.554			
Symsem (4, Grande Rue/ 51240 Dampierre sur Moivre)	03.26.70.19.28			Symsem.amb@wanadoo.fr www.sitadectra-reims.com
Mairie d'Omey				
Permanences : mercredi de 18h /19h et vendredi de 11h30 /12h	03.26.67.71.68		03.26.64.49.52	mairiedomey@orange.fr
Site Internet d'Omey				Omey.51.fr
Salle des Fêtes	03.26.67.76.76			
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC)	03.26.63.67.30			Ccmoivre.coole.fr Ccmc.jeune-inv@orange.fr
Ecoles RPIC (Vallée de la craie)	03.26.64.39.68			ce.0512046x@ac-reims.fr
Garderie	03.26.64.97.01			
Restauration	03.26.64.97.01			ccmc.scolaire@orange.fr
Maison des associations à Omey	03 26 08 12 98			
Allo Service Public	3939			
Informations Cadastre				www.cadastre.gouv.fr
Point infos Personnes âgées CLIC 11 rue Thiers 51000 Cha- lons en Champagne	03.26.65.15.15			
Victime (infraction pénale)	08.00.88.13.04			
Présence Verte libres d'être actifs	03 26 40 89 89 0800 00 89 89		03 26 88 67 66	Pv08-51-55@presenceverte.fr www.presenceverte.fr

